

Mise à disposition d'un box – garage n°2

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L.2122-22, et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°20/09 en date du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2020-283 en date du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature dans les domaines Commerce, Artisanat et Dynamique Economique au bénéfice de Madame Christelle DOUIS, 7^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant le contrat conclu avec Monsieur JOUANNET portant location du box n°2 sis 14, rue du bassin à Courseulles sur Mer,

Concernant le souhait de Monsieur JOUANNET de poursuivre la location de ce box,

DECIDE

- De mettre à la disposition de Monsieur JOUANNET, demeurant 6 cour de la redoute à COURSEULLES SUR MER (14470), le garage communal n°2 d'une superficie d'environ 17.40 m², situé sur le parking de la rue du bassin à Courseulles Sur Mer (14470) moyennant un loyer trimestriel de trois cents trente euros et quatre-vingt-treize centimes (330.93 €).
- Un contrat de location fixe les conditions d'occupation de ce local. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée ferme de 6 ans.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 23 juin 2023

Signé le 5.07.2023

Publié le 5.07.2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint

Christelle DOUIS

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20230705-D2023-036-AI
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023